

CARTE BANCAIRE

A0000000421010

CB

LE 21/03/24 A 17:36:55

MIDI AUTO CAHORS

46 CAHORS

9209167 42988813400013

16338

#####4915

4D6D27B40897C99C

001 000003 126 C @

NO AUTO: 331590

MONTANT :

206,17 EUR

ROEN

ORS

27

100

0800.05.24.24

SARL TRANSPORT GRANG

ZI DE REGOURD

46000 CAHORS



240311

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
19/03/2024	01100	SARL TRANSPORT GRANG ME		21/03/2024
13560	609944	TVA :		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN/VO		
MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	DPB	NATURE DU DOCUMENT
CITROEN	VF77B9HN0EN530598		000W	DUPLICATA
BERLINGO VU (B9)	DH-445-ZS	183050		CAUNEZIL Gilles
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PS	AFFECTATION
DÉSIGNATION	QUANTITE	HT	% REMISE	HT
** OR 609944 DU 19/03/2024 **				

B : REMPLISSAGE DU RESERVOIR D ADDITIF FILTRE A PARTICULES

00009736A1	ADDITIF FI	20B1	1,00	136,81	136,81	4
150CRM07	REMPLISSAGE RESERVOIR ADDITIF		0,40	87,50	35,00	4
	"EOLYS" (FAP)					

SOUS-TOTAL INTERVENTION B 171,81 (206,17 TTC)

PRENDRE RENDEZ VOUS EN LIGNE .C EST TOUT SIMPLE.CONNECTEZ VOUS SUR
NOTRE PAGE WEB.ALLEZ SUR ATELIER ET SERVICES.MON RENDEZ VOUS EN LIGN
7/7 ET 24H/24H

CB le 210324
V en 220324

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN
CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL DU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER
DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80-335 du 12 mai 1980).
TVA ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

G 01100
F 01-413560
D 21/03/2024
M 206,17
R 0040
E 21/03/2024

PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÉGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TVA	MONTANT T.V.A.
4	171,81	20,00	34,36

171,81

0,00

NET À PAYER

206,17

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passé

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre Siège Social sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture. Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.

avis clients

CITROËN ADVISOR
citroen.fr